

50. Tous ces embarras, toutes ces peines, tant d'avis demandés, de conseils écoutés, de chagrins reçus, de douleurs supportées, tout aboutit à un instant de plaisir.

(*Roman de la Rose*, préface).

60. Dieu seul sait si la France pouvait sortir victorieuse de cette lutte gigantesque; mais ses efforts devaient être dirigés autrement qu'ils l'ont été.

(*Gazette de France*, du 2 février).

70. Tout édifice qui s'élève dans ses substructions les pierres d'un édifice démoli, et le présent, quoiqu'il en ait, marche sur le passé.

(*Paris démoli*, préface).

80. Nous croyons, en écrivant le titre de ce livre, avoir besoin de prémunir les autres contre une impression dont nous avions nous-même été frappé.

(*Etude sur l'Argot*, Introd. p. 1).

90. Il n'était à ce moment que dix heures et quart. Mais la liste des orateurs inscrits était épuisée.

(*Le Français* du 3 février.)

10 ...puis, sur un point moins élevé, de hauts bâtiments aux murailles sévères, polygoniques, garnies de tours et de contreforts à la façon des châteaux du moyen-âge.

(*Le Mot d'Ordre* du 4 février).

110. Je pensai qu'avant de nous transporter dans notre prison définitive, nous allions être provisoirement déposés à la Conciergerie, ou à la Force ou à Sainte-Pélagie.

(Idem).

Courrier de Vaugelas.

(*Les corrections au prochain No.*)

Pensées et Maximes.

— Le temps produit sur le mérite le même effet que l'air sur des marbres, dont il diminue l'éclat et augmente la solidité.

— La jeunesse apporte au banquet de la vie un brillant appétit et une vigoureuse puissance digestive, mais son assiette et son verre sont vides; la vieillesse a son assiette pleine et son verre plein, mais les dents et l'estomac lui font défaut.

— Les talents inspirent la confiance que méritent les vertus; ce sont des assignats substitués à des louis d'or.

— On refuse la confiance à la jeunesse, mais elle s'en accorde tant !.....

— Le nom d'un homme illustre devient pour ses enfants une lettre de recommandation ou un acte d'accusation contre eux.

— Le cœur prodigue sa tendresse, l'esprit ménage son estime; aussi, le premier se ruine plus aisément et plus vite que le second.—*Revue Britannique.*

L'Instruction Publique en Suède.

Nous extrayons d'une étude faite par l'Hon. C. C. Andrews, ministre des États-Unis à Stockholm, les intéressantes données qui suivent, sur l'état de l'instruction publique en Suède.

ÉCOLES COMMUNES. (1)

Suivant les chiffres officiels de la fin de l'année 1868, le nombre d'enfants en Suède, en âge d'aller aux écoles, c'est-à-dire, depuis cinq à quinze ans, était de 679,128. De ce nombre, 520,546 fréquentaient les écoles communes et 141,541 recevaient

leur instruction dans d'autres écoles ou dans leurs familles, ce qui donne un résultat de 662,087 ou en d'autres termes, une proportion de 97 par cent fréquentant les écoles sur le nombre total des enfants de cinq à quinze ans. Cette proportion n'est probablement dépassée par aucune autre nation. Plusieurs causes ont contribué à cette diffusion extraordinaire de l'instruction parmi les masses; la principale consiste en ce que depuis les temps les plus reculés, le peuple a toujours formé l'un des quatre états ou chambres de la Diète, la plus haute assemblée législative du pays. Les masses jouissent d'une grande liberté et sont habitués jusqu'à un certain point aux choses de la politique.

Par la loi de 1842, il doit y avoir au moins une école commune dans chaque division paroissiale, à la ville comme à la campagne. La paroisse a de six à douze milles d'étendue, et la Suède compte au-delà de deux mille paroisses. Les branches qu'on y enseigne sont, le catéchisme, la lecture et l'écriture, l'arithmétique, la géométrie, l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle, le dessin, le chant, les exercices militaires et la gymnastique.

D'après les statistiques de 1867, on voit que 402,250 élèves y apprenaient l'écriture, 397,000, l'histoire de la Bible, 286,500, le catéchisme, 339,500, l'arithmétique, 132,700, l'histoire et la géographie, 105,900, la grammaire, 35,300, la géométrie et le dessin, 235,000, le chant, 153,200, la gymnastique et 21,850, l'horticulture et la plantation des arbres. La *tactique militaire*, suivant une loi récente de la Diète, y est une étude obligatoire.

Une *caisse d'économie* est attachée à chaque école commune, à Stockholm, et les élèves sont encouragés à y déposer leurs petites épargnes.

Le terme scolaire est de 8 mois par année. L'école s'ouvre, en hiver, à 8½ ou 9 heures du matin, en été, à 6½ heures, mais il ne doit pas y avoir plus de six heures d'école par jour.

Le système d'instruction n'est pas uniforme, mais il est surtout oral, avec l'aide du tableau noir et de cartes.

On compte, 1,300 bibliothèques à l'usage des écoles; c'est la loi qui pourvoit à leur établissement.

La fréquentation des écoles est obligatoire et les parents ou tuteurs qui négligent d'y envoyer leurs enfants, s'exposent à une amende de pas plus de \$3 pour chaque infraction, à moins de preuve que tels enfants fréquentent une autre institution ou ont des maîtres à la maison. Dans ce dernier cas les autorités ont le droit de faire subir un examen à l'enfant afin de s'assurer si réellement on l'instruit dans sa famille. L'instruction dans les écoles communes est presque complètement gratuite. Les châtimens corporels n'y sont permis que dans des cas excessivement rares.

INSTITUTEURS.

Les instituteurs sont choisis après avoir subi un examen sur leur science, leurs convictions religieuses et leur conduite morale. On est extrêmement sévère sur ces deux derniers points. Le minimum des salaires est de \$106, pour 8 mois, avec, en sus, le logement, le chauffage et la nourriture d'une vache. Le maximum est de \$400, avec les mêmes avantages. Pour chaque mois de services extraordinaires l'instituteur reçoit de \$7 à \$8. S'il est en outre greffier de la fabrique, ce qui arrive dans beaucoup de cas, il reçoit encore une quantité de grain valant environ \$200. Les instituteurs qui ont atteint l'âge de soixante ans et qui ont trente ans de services, ainsi que ceux qui sont atteints d'une maladie incurable, reçoivent une pension égale au trois quarts de leur salaire. Ils reçoivent aussi une pension, quoique moindre, à l'âge de cinquante-cinq ans, si la durée de leur enseignement a été de 25 ans. L'état et les paroisses contribuent en commun à ce fonds de pension. En 1867, le nombre des instituteurs était comme suit: Instituteurs 3,365; institutrices, 260, donnant une moyenne de 70 élèves par chaque professeur.

Il est du devoir d'un instituteur de continuer ses leçons aux élèves qui, après avoir quitté l'école, désirent agrandir le champ de leurs connaissances.

Le gouvernement ecclésiastique sur la recommandation de

(1) En Suédois, *Folk Skola*, école pour le commun peuple, la classe qui travaille.